

# COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du Jeudi 4 Octobre 2007 à Lugny à 18 h 30

*Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Viré sous la présidence de Monsieur BERTHAUD Guy, Président.*

*Etaient présents Mesdames CLEMENT, DREVET, TROUSSEAU, GUICHARD, CHEVALIER B, BUET, CHALMANDRIER et Messieurs PENOT, GOYARD, CAUBET, COURBET, GUYONNET, BALDASSINI, DEDIENNE, VACANT, CHEVALIER F, LE GRAND DE MERCEY, BUSSET, DESMAIZIERES, SURGAND, PERRIN, BOUDIER, CONRY.*

**1 – Le compte rendu de la réunion de Conseil de Communauté du 5 Septembre 2007 qui a eu lieu à Saint Gengoux de Scissé est approuvé à l'unanimité.**

### **2 – Emploi tremplin**

Quatre candidats avaient été retenus par la Commission A DE TouRE et le précédent Conseil de Communauté avait souhaité que le choix se porte sur une personne du canton qui a priori connaît mieux le terrain.

La Commission A DE TouRE souhaite que Mle NIEUL qui n'est pas du canton soit embauchée car c'est de loin la plus compétente. Le Conseil de Communauté se rallie à cette position. Contrat de 18 mois à compter du 2 novembre 2007.

### **3 – Plan d'eau : convention de mise à disposition**

Le Conseiller Général avait proposé une convention de mise à disposition acceptée par le Conseil de Communauté. Un courrier de la commune de Montbellet est remis aux élus et lu par le Président. Mme DREVET explique que le Conseil Municipal de Montbellet refuse la signature de la convention de mise à disposition du plan d'eau en raison de l'article 6 qui indique une durée de mise à disposition « illimitée ».

D'après la Préfecture, il n'est pas nécessaire d'établir une convention. En effet, la Communauté de Communes qui a la compétence « tourisme » bénéficie d'une mise à disposition de droit des parties communales qui entrent dans le cadre de la mise en œuvre de cette compétence et dispose alors de tous les droits du propriétaire sauf celui de vendre. Cette appréciation est contestée par Montbellet. Contact sera pris avec la Préfecture. Aucune convention n'est signée pour le moment.

### **4 – Travaux Fleurville**

Une demande d'autorisation de commencer les travaux avant subvention a été expédiée au Département en Août. Malgré plusieurs rappels téléphoniques, elle est sans suite. Le Conseiller Général affirme qu'il est possible de commencer les travaux et qu'il n'y aura pas de problème.

### **5 – Commission suivi de chantier**

Une commission de suivi de chantier a été désignée :  
Mr BERTHAUD, Mr VACANT, Mr SURGAND, Mr PENOT.

### **6 – AEG**

Les membres du Conseil acceptent d'adhérer à AEG. Mr PEULET rappelle qu'il est toujours possible de s'inscrire dans l'une des commissions dont les thèmes sont les

suivants :

- 1 Développement Economique raisonné
- 2 Service aux Personnes
- 3 Habitat, cadre de vie et environnement

## **7 - Statuts**

Les délibérations d'approbation des statuts des communes de Viré et Burgy n'ont pas encore été envoyées.

## **8 – Garderie Périscolaire Lugny**

Depuis la rentrée scolaire 2007 – 2008, la garderie périscolaire de Lugny est devenue intercommunale.

Une réunion avec les animatrices des 6 garderies périscolaires aura lieu le Mardi 9 Octobre à 19 h à Fleurville pour faire le point sur les effectifs. Les Maires intéressés sont invités y assister. Un compte rendu leur sera remis.

## **9 – Création poste Adjoint d'Animation de 2è Classe**

Il convient de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2è classe pour la garderie périscolaire de Lugny pour une durée de 12 h 37 hebdomadaire.

## **10 – Exonération de la taxe des ordures ménagères**

Le conseil approuve, après modification la liste des entreprises exonérées de taxe ordures ménagères en 2008.

## **11 – Paiement par chèques emplois services universels**

Plusieurs familles se sont présentées avec des chèques emploi service universel pour régler leurs frais de Halte Garderie ou de Garderie Périscolaire. La Communauté n'adhère pas au centre de remboursement du CESU.

Les frais d'inscription s'élèvent à 31,69 €, les frais de dépôt à 4,66 € par dépôt. A cela s'ajoutent des frais d'émetteur qui varient selon la provenance des chèques. Deux conseillers communautaires sont favorables à ces paiements par CESU, 14 sont contre. Ce type de paiement n'est donc pas accepté.

Par contre, il sera accepté si les intéressés paient les frais occasionnés à la Communauté de Communes.

## **12 – Admission en non valeur**

La Trésorerie signale qu'elle ne peut recouvrer des titres dus

- 12 en 2003 pour un montant de 5,20 €
- 13 en 2004 pour un montant 2 €
- 14 en 2005 pour un montant de 5 €
- 15 en 2006 pour un montant de 4,97 €

Le Conseil accepte avec regret d'admettre ces sommes en non valeur.

## **13 – Déchetterie de Péronne**

Le contrat d'exploitation de la déchetterie se termine à la fin du mois de décembre 2007. Le Président est autorisé à renouveler le contrat avec l'aide de la société Téréô Aménagement située à Morance. Une convention sera signée pour un montant de 4 186 € TTC.

## **14 – Subvention Judo**

Une subvention ayant été accordée au Club de Judo de Lugny par le Conseil Général pour l'aménagement des locaux, la Communauté de Communes ne leur versera donc en principe, aucune participation.

## **15 – Projet Halte Garderie de Cruzille**

Une demande de proposition pour l'aménagement des locaux a été adressée à Mme

Karine RATTEZ, Architecte à Cruzille.

Le  
Président,

Guy  
BERTHAUD